

Intitulé de la formation **CSE volet Economique et Social** Formation pratique des élus du CSE de -50 salariés

Domaine Ressources Humaines – Partenaires sociaux Version 02/2024

Éligible CPF Non Oui

Objectifs

Objectif de la formation

Connaître les missions des CSE de -50 salariés

Objectifs pédagogiques (Être capable de...)

- S'approprier les missions des CSE de -50 salariés,
- Assister efficacement les salariés.

Durée : 1 j de formation **Modalité :** Présentiel **Effectif :** De 4 à 10 personnes
soit **7h par stagiaire**

Accessibilité Pour les personnes en situation de handicap, en amont de la formation, nous contacter afin de déterminer les aménagements à adapter.

Public concerné

- Membres du CSE d'entreprises de -50 salariés

Prérequis et niveau d'entrée

- Être élu au CSE ou participant au CSE (RH / Dirigeant)

Moyens et méthodes pédagogiques

- Retourner le questionnaire préalable complété en amont de la formation,
- En début de formation, le formateur validera les attentes de chaque bénéficiaire pour une adaptation éventuelle,
- Apports théoriques,
- Travaux en sous-groupe (étude de documents, mise en situation) à partir de la convention collective pour rédiger une réclamation,
- Support pédagogique.

Évaluation

De la satisfaction du module par le stagiaire

- Questionnaire écrit

Des acquis du stagiaire

Type d'évaluation :

- Quiz

Barème d'évaluation :

- Acquis (plus de 80% de réponses exactes)
- En cours d'acquisition (de 50 à 79%)
- À consolider (moins de 50% de réponses exactes)

Qualité et profil de l'animateur

- Animateur spécialisé intervenant pour le compte de CAMPUS XII^e AVENUE

Sanction de la formation

- **Attestation individuelle d'assiduité et de fin de formation**

Contenu de formation

½ JOURNEE N°1

IDENTIFIER LES ATTRIBUTIONS DU CSE DANS LES ENTREPRISES DE -50 SALARIES

- Présenter les réclamations individuelles et collectives
- Compétences en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- Saisir l'inspecteur du travail

Programme de formation

EXERCER SON MANDAT

- Combien d'heures de délégation ? Quelle rémunération ? Quel contrôle de l'employeur ?
- Les moyens : un local, un panneau d'affichage... pour quoi faire ?

1/2 JOURNEE N°2

SE REUNIR AVEC L'EMPLOYEUR

- Qui participe aux réunions ?
- Quand se réunir et à quelle périodicité ?
- Le registre spécial : que faut-il y inscrire ? Qui le tient ?

COMMUNIQUER AVEC LES SALARIES

- Affichage, internet, intranet, messagerie électronique, tracts, forums... leurs limites
- Permanence, questionnaire, sondage, enquête d'opinion, réunion du personnel... les informer et écouter

PROTECTION DES MEMBRES DU CSE

- Statut protecteur du CSE : étendues et limites
- Délit d'entrave

Contact formation

- Lionel DÉLÉRIS – 05 65 75 56 99 – l.deleris@campus12avenue.fr
- Anne JEANJEAN – 05 65 59 59 03 – a.jeanjean@campus12avenue.fr / inter - site de Millau
- Céline LONGUET – 05 65 75 56 77 – c.longuet@campus12avenue.fr / inter - site de Rodez
- Amélie MOULY – 05 65 75 56 84 – a.mouly@campus12avenue.fr



Sous l'égide du Conseil Régional et de l'Agefiph, notre organisme de formation a signé la charte pour l'accueil des personnes en situation de handicap.

EESC BUSINESS CAMPUS 12 - CAMPUS XII^e AVENUE
 N° déclaration d'existence : 76 12 01010 12 - SIRET : 900 038 167 00012
 Siège social : CAMPUS XII^e AVENUE Cité de l'Entreprise et de la Formation
 5 rue de Bruxelles BP 3349 12033 RODEZ Cedex 9
 Site de Rodez : 5, rue de Bruxelles - Site de Millau : 38 boulevard de l'Ayrolle
 Tél : 05 65 77 77 00 Mail : fpc@campus12avenue.fr Web : www.campus12avenue.fr